

12 LE SAULCY - SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

- Le Saulcy**
- Moussey
- Petite-Raon
- Senones
- Moyenmoutier
- Étival-Clairefontaine
- La Voivre
- Saint-Dié-des-Vosges**

Horaires valables à partir du 1^{er} septembre 2022

Horaires en temps réel
Application MyBus
Boutique en ligne
www.sylvia.sddv.fr

Ne me jetez pas, je suis réutilisable !
Toute l'information est disponible en digital, pensez-y !



Retrouvez ici toutes les informations dont vous avez besoin !
www.sylvia.sddv.fr

0 800 880 676 Service & appel gratuits

Sylvie - Transport Saint-Dié Agglomération

Agence Sylvie
Gare SNCF - 88100 Saint-Dié-des-Vosges
Ouverte du lundi au samedi de 8h00 à 17h30



ARRÊTS DE LA LIGNE 12 :

LE SAULCY
La Crevotte
Centre
Le Rouleau
La Parrière
Quieux
Harcholet
Bas du Harcholet

MOUSSEY
Mairie
Fontaine
24 Avenue de Senones

PETITE-RAON
Pranzieux
Centre

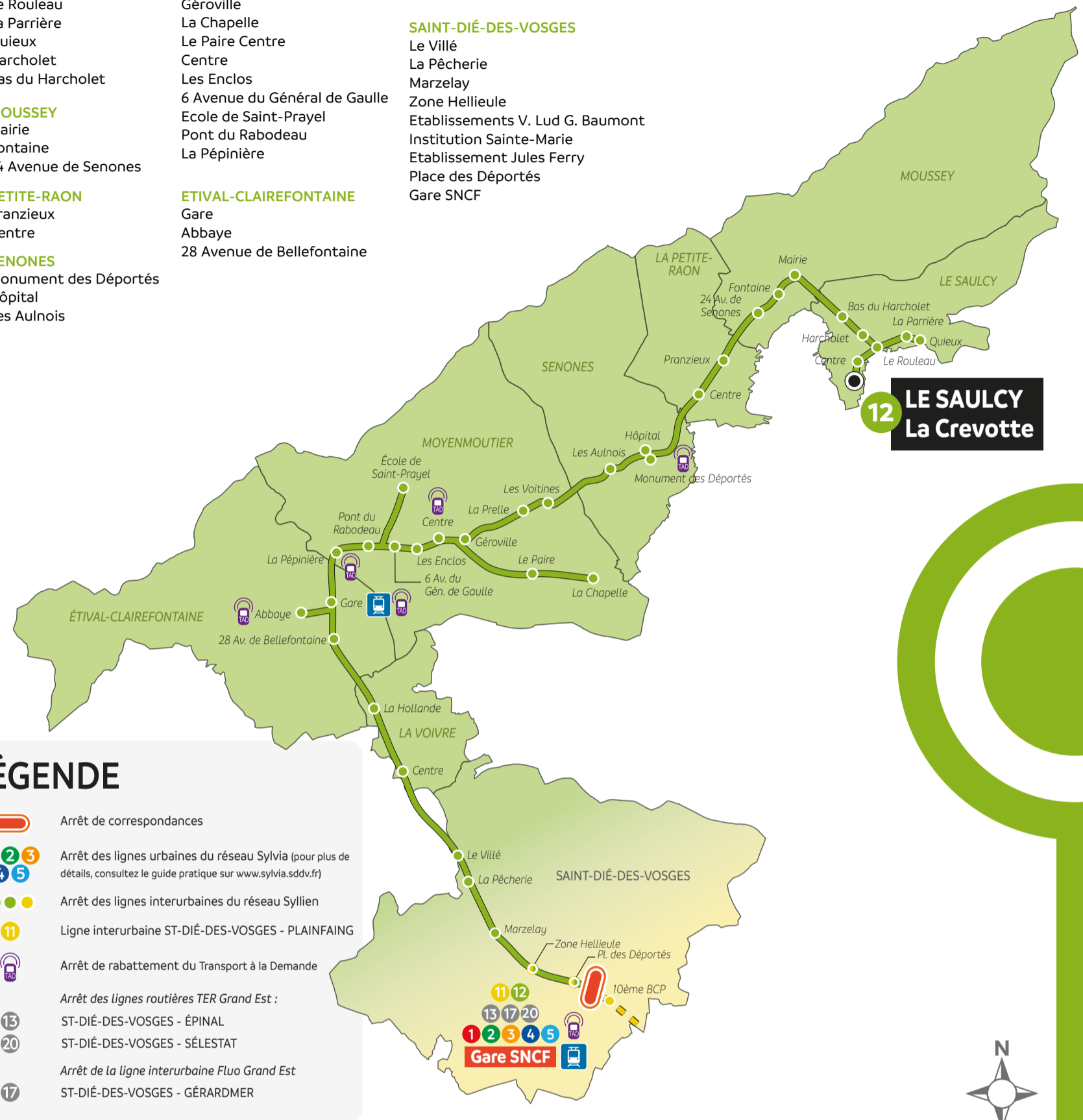
SENONES
Monument des Déportés
Hôpital
Les Aulnois

MOYENMOUTIER
Les Voitines
La Prelle
Géroville
La Chapelle
Le Paire Centre
Centre
Les Enclos
6 Avenue du Général de Gaulle
Ecole de Saint-Prayel
Pont du Rabodeau
La Pépinière

ÉTIVAL-CLAIREFONTAINE
Gare
Abbaye
28 Avenue de Bellefontaine

LA VOIVRE
La Hollande
Centre

SAINT-DIÉ-DES-VOSGES
Le Villé
La Pêcherie
Marzelay
Zone Hellieule
Etablissements V. Lud G. Baumont
Institution Sainte-Marie
Etablissement Jules Ferry
Place des Déportés
Gare SNCF



LÉGENDE

- Arrêt de correspondances
- Arrêt des lignes urbaines du réseau Sylvie (pour plus de détails, consultez le guide pratique sur www.sylvia.sddv.fr)
- Arrêt des lignes interurbaines du réseau Syllien
- Ligne interurbaine ST-DIÉ-DES-VOSGES - PLAINFAING
- Arrêt de rabattement du Transport à la Demande
- Arrêt des lignes routières TER Grand Est :**
 - ST-DIÉ-DES-VOSGES - ÉPINAL
 - ST-DIÉ-DES-VOSGES - SÉLESTAT
- Arrêt de la ligne interurbaine Fluo Grand Est**
 - ST-DIÉ-DES-VOSGES - GÉRARDMER



Vous êtes salarié(e) ?

Voyagez à moitié prix avec Sylvie !

Comment voyager ?

Au point d'arrêt

Pour être en règle à bord de mon véhicule, je dois disposer d'un titre de transport valide et validé ; ce titre devra pouvoir être présenté en cas de contrôle.

Je ne dispose pas de titre de transport avant de monter ? Je peux acheter un billet unitaire auprès du conducteur. Dans ce cas, je fais l'appoint.

A l'approche du bus, je fais signe au conducteur pour qu'il s'arrête, les arrêts étant facultatifs.

À bord du véhicule

Je respecte les règles de bonnes conduites suivantes :

- Je monte par la porte avant puis valide mon titre de transport.
- Je cède ma place aux invalides, personnes âgées, femmes enceintes ou personnes accompagnées d'un enfant.
- Je plie ma poussette et prends mon enfant sur mes genoux.
- Je ne gêne pas la circulation dans le bus ni la manœuvre des portes.
- Je respecte la tranquillité des autres passagers.

Il est interdit :

- De rester à côté du conducteur pour lui parler
- De fumer ou de vapoter
- De voyager avec son vélo ou en rollers.
- De voyager avec son animal.
Seuls les chiens de guides pour personnes malvoyantes et les animaux de petite taille placés dans un bagage à main sont autorisés.
- De transporter des objets dangereux ou encombrants.
- De détériorer ou salir le véhicule.
- De mettre ses pieds sur les sièges

Pour descendre

Je demande l'arrêt en appuyant sur un des boutons "Arrêt demandé".
Pour ma sécurité, aucun arrêt de complaisance n'est accepté.

Les correspondances

Tous les titres de transport donnent droit à une correspondance gratuite dans la limite d'une heure à partir de la première validation.

La correspondance n'est valable que si vous changez de ligne, vous n'avez pas le droit d'utiliser un même ticket pour un aller/retour.

En montant dans le véhicule en correspondance, validez à nouveau votre titre de transport ou présentez votre billet unitaire. Votre validation sera enregistrée en correspondance sans débit de voyage supplémentaire.

Le contrôle

Vous êtes est tenu de présenter un titre de transport en cours de validité (billet unitaire) ou validé (autres titres) lors de votre déplacement sur les lignes du réseau.

Est en situation irrégulière tout voyageur :
> Qui ne possède pas son titre de transport
> Qui possède un titre de transport non validé à l'entrée dans le bus (sauf billet unitaire)

En cas de fraude

Le client sera sanctionné par le contrôleur et devra s'acquitter d'une amende forfaitaire. Des dispositions légales (loi du 18 juin 1999 N° 99-105) viennent sanctionner sévèrement l'outrage à un agent du réseau de transport.

Attention :
Je valide à chaque montée, y compris en correspondance, sans quoi je m'expose à un PV pouvant aller jusqu'à 180 €.

